

Objet : Avenant n°1 au marché n°2025-08-26 « Aménagement de la Plaine des jeux » à Bellegarde

DECISION N° 065-2026
(1.1 Marchés publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, particulièrement les articles L5211-9 relatif au Président et L5211-10 relatif au bureau ;
- Vu** les articles L2194-1 à L2194-3 et R2194-2 à R2194-1 à R2194-10 du Code de la commande publique relatifs à la modification d'un marché ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
- Vu** la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;
- Vu** la décision n°133-2025 du 29 septembre 2025 portant attribution du marché n°2025-08-26 « Aménagement de la Plaine des jeux » à Bellegarde avec l'entreprise LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE, domiciliée n°5 ZA Peire Plantade, RD 226 à MOUSSAC (30190), représentée par Sébastien DIAZ, Directeur, pour un montant de 111 550,06€HT, soit 133 860€TTC ;
- Vu** la décision n°014-2026 du 23 janvier 2026 portant acceptation et paiement direct du sous-traitant SDTP, pour un coût de 3 237,00€HT et une durée de 30 jours ;
- Vu** la décision n°015-2026 du 23 janvier 2026 portant acceptation et paiement direct du sous-traitant DAUDET PAYSAGES, pour un coût de 15 963,21€HT et une durée de 30 jours ;
- Vu** le Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché n°2025-08-26 prescrivant les travaux et contraintes techniques à la charge du titulaire ;
- Vu** l'avenant n°1 tel que ci-annexé ;

Considérant les modifications non substantielles ;
Considérant la nécessité de les enregistrer par un avenant ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1, tel que ci-annexé, pour la modification du mobilier et le rajout de muret de soutènement, par l'entreprise LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE, occasionnant une plus-value de 5 390,00€HT, occasionnant un écart de 4,83% et portant le coût du marché à la somme de 116 940,06€ HT ;

Entreprises	Répartition du marché €HT	Avenant n°1	Répartition finale €HT
Titulaire LAUTIER MOUSSAC	92 560,45 €	5 390,00 €	97 950,45 €
Sous-traitant SDTP Décision n°014-2026	3 026,40 €		3 026,40 €
Sous-traitant DAUDET PAYSAGES Décision n°015-2026	15 963,21 €		15 963,21 €
TOTAL	111 550,06 €	5 390,00 €	116 940,06 €

Article 2 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget en cours comme suit :

Budget	Opération
Principal	9131

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Commune de Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30 300 Beaucaire
Tel : 04.66.59.54.54
Mail : juridique@laterredargence.fr

B - Identification du titulaire du marché public

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)
5 ZA Peire Plantade
RD 226
30190 MOUSSAC
Représenté par : Sébastien DIAZ, Directeur
SIRET 319 755 823 00196
Tel : 04.66.81.61.87
Mail : lautier@brajaveisgne-lm.fr

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Marché de travaux n°2025-08-26
« Aménagement de la Plaine de Jeux » à Bellegarde, non alloti

■ Date de la notification du marché public : 30.09.2025

■ Durée d'exécution du marché public : délai global d'exécution de 4 mois comprenant une période de préparation de 2 semaines et de 3,5 mois d'exécution

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 111 550.06 €
- Montant TTC : 133 860.00 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Modification du choix du mobilier, et rajout de muret de soutènement

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Devis n°260230095

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **5 390.00 €HT**
- Montant TTC : **6 468.00 €HT**

Nouveau montant du marché public avec avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **116 940.06 €HT**
- Montant TTC : **140 328.07 €HT**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr Sébastien DIAZ - Directeur	03.03.2026 à Moussac	LAUTIER MOUSSAC Etablissement BRAJA VESIGNE N° 5 Zone d'Activités Entre Plantade - RD 226 30120 MOUSSAC Tel : 04 69 61 61 67 - 1 99 70 66 81 61 41 SIRET : 319 706 073 00100 - APE 4211Z

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Beaucaire , le **17 MARS 2026**

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
<< Beaucaire Terre d'Argence >>



EXE10 - Avenant

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260317-065-2026-CC
Date de télétransmission : 17/03/2026
Date de réception préfecture : 17/03/2026

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)